



GEMEINDE KELMIS
COMMUNE DE LA CALAMINE

La Calamine, le 6 janvier 2023

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 16.01.2023

Les membres du conseil communal sont invités à assister à la séance du conseil, laquelle aura lieu le **lundi, 16 janvier 2023** à **20.00 heures dans la salle du conseil de la maison communale de La Calamine.**

ORDRE DU JOUR

Séance publique

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 19.12.2022
- 2) Communications
- 3) Questions adressées au collège communal
- 4) Arrêt du budget communal pour l'exercice 2023
- 5) Fixation de la dotation communale 2023 à la zone de secours DG
- 6) Fixation de la dotation communale 2023 à la zone de police Vesdre-Gueule
- 7) Fixation des subventions communales 2022 à allouer aux sociétés et organisations – 2ième délibération
- 8) Garantie sur un emprunt de l'asbl Kathleos pour le financement de la Résidence Leoni - Réduction des garanties existantes sur les emprunts de l'intercommunale INAGO
- 9) Adaptation du règlement complémentaire de circulation routière pour voiries communales et provinciales sur le territoire de la commune de La Calamine
- 10) Adaptation du règlement complémentaire de circulation routière pour voiries régionales sur le territoire de la commune de La Calamine
- 11) Urbanisation 46.H - AT MANAGEMENT PRO, pour l'urbanisation avec la création de 29 lots et la création d'une nouvelle voirie sur un terrain situé rue de la gare et Völkersberg à Hergenrath – Fixation du tracé de la nouvelle voirie
- 12) Pose d'une nouvelle conduite d'eau et rénovation des trottoirs dans les rues Schampelheide et Buschstraße - Approbation du cahier spécial des charges - Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché
- 13) Conseil de police – Prise d'acte de la démission de Monsieur Marcel STROUGMAYER – Introduction de Madame Ilona WETZELS comme membre effectif
- 14) Avis sur l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de l'Intercommunale SPI
- 15) Adaptation du statut de congé et du système de mise à disposition pour le personnel communal

Par le collège communal :

Le Directeur Général f.f.,

Le Bourgmestre,